



Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 78 77 02 87 - Email : courriel@espacurba.fr



Zonage

▬ Limite de zone

Risque inondation par ruissellement
Source : INGETEC (SAGE bassin versant de La Fontaine)

▬ Zone d'expansion des ruissellements

▬ Zone de vigilance liée aux ruissellements sur voirie

Risque lié aux cavités souterraines
Source CEREMA

▬ Périmètre de sécurité lié aux indices de cavités souterraines

En l'attente de l'approbation du PPRi des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, la traduction réglementaire du risque inondation se fera par l'intermédiaire de l'article R.111-2 du CU sur la base de la carte d'aléa de Décembre 2019, jointe dans le rapport de présentation.

Prescriptions Réglementaires

Emplacements réservés (Art. L.151-41 CU):

ER1: Création d'un équipement public
ER2: Création d'un ouvrage hydraulique
ER3 à ER5: création d'un chemin piétonnier
ER6: Gestion des eaux pluviales
ER7 et 8: Cheminement piétonnier et gestion des eaux pluviales

▬ Protection du patrimoine au titre de l'article L.151-19 CU

▬ Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 CU

▬ Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du CU

▬ Protection des arbres au titres de l'article L.151-23 du CU

▬ Protection des mares et ouvrages de rétention au titre de l'article L.151-23 du CU

★ Changement de destination des bâtiments au titre de l'article L.151-11 du CU

★ Protection des bâtiments au titre de l'article L.151-19 du CU

▬ Protection des murs au titre de l'article L.151-19 du CU

▬ Orientations d'Aménagement et de Programmation

